

Tirer parti des actions d'immersion
SPRO Pays de la Loire

Qu'est-ce qu'une action d'immersion ?

Une action d'immersion SPRO consiste pour un professionnel d'une structure membre d'un réseau local SPRO à développer ses connaissances de l'offre de services et des pratiques des professionnels des autres structures membres du groupement local, en « allant voir sur place », au sein de ces structures.

Ces actions peuvent concerner aussi bien les professionnels en charge de l'accueil des publics que les professionnels de l'accompagnement de ces publics.

En termes de modalités de réalisation, on distingue des actions d'immersion collective inter-structures (invitation d'une équipe par une autre équipe) des actions individuelles entre professionnels, ces modalités n'étant pas exclusives les unes des autres.

Concernant les actions d'immersion collective : il s'agit essentiellement de temps d'accueil par une structure d'une équipe de professionnels d'une autre structure, pour lui présenter sur site son contexte d'intervention et son offre de services.

Pour ce qui est des actions d'immersion individuelle entre professionnels, on retrouve principalement des temps de mise en situation de l'accueilli supervisée par le professionnel accueillant ou d'observation des pratiques de l'accueillant et de questionnement en lien.

Concernant ces modalités, leur durée excède rarement la demi-journée.

Qu'attendre de l'immersion pour le professionnel ?

Les actions collectives sont l'occasion de renforcer l'interconnaissance des équipes et de mieux connaître les environnements d'exercices des professionnels des structures accueillantes.

Les actions d'immersion individualisées sont, quant à elles, d'excellentes occasions d'appréhender la réalité du travail et des pratiques de ses homologues en situation, dans les contextes d'exercice réels, au-delà des discours institutionnels.

Qu'attendre de l'immersion pour les structures et le groupe local SPRO ?

Le professionnel qui a réalisé une immersion est mieux à même de connaître l'offre de service et les pratiques des professionnels de la structure accueillante. Il est de ce fait plus en capacité à l'avenir d'aiguiller vers ce partenaire les publics exprimant des demandes relevant de son domaine d'intervention.

Que l'action soit collective ou individuelle, elle gagne dans tous les cas à être restituée et mutualisée tant au niveau de la structure d'appartenance que du réseau local SPRO, afin d'en renforcer les effets d'apprentissage mutuels interpersonnels.

Quelle organisation de l'immersion au sein du groupe SPRO local ?

Des actions d'immersion peuvent être proposées régulièrement au vu des renouvellements de personnels au sein des structures, mais aussi pour enrichir la construction d'interventions communes, ou « alimenter » des temps d'échanges de pratiques.

La proposition et la coordination d'un programme d'immersion relève du groupe local SPRO, qui décide de la pertinence d'un tel programme au vu des besoins formulés localement par les professionnels.

Conditions de réussite de l'immersion

Toute action d'immersion individuelle ou collective requiert de s'y préparer afin d'en maximiser les effets, en formalisant quelques éléments, parmi lesquels (liste non exhaustive) :

- le niveau de connaissances initial de la structure accueillante et de son offre de services ;
- ce que le(s) professionnel(s) accueilli(s) s'imaginent du métier des professionnels accueillants ;
- les objectifs liés à l'action d'immersion ;
- des guides d'observation et de questionnement...

Par ailleurs, il importe que les professionnels se réservent un temps juste après l'immersion pour prendre du recul sur ce qu'ils ont découvert, confronté, collecté. Ce temps est également pour eux l'occasion de se mettre en perspective de temps de restitution ultérieurs, au sein de leur structure ou auprès du groupe SPRO local.

Il s'agit alors de se demander, par exemple, ce qui pourra être communiqué, les principaux points de découverte et d'étonnement.

Enfin, il importe également que la structure accueillante prépare le temps d'immersion pour placer le(s) accueilli(s) dans les meilleures conditions possibles d'interaction et de découverte.

Comment se préparer à accueillir une action d'immersion individuelle ?

Fonction de la modalité d'immersion retenue, il convient de permettre aux professionnels accueillis de comprendre le plus possible les éléments structurant son activité professionnelle : principes, valeurs, contexte de travail, processus, ...

Ainsi par exemple il sera intéressant de :

- pour une modalité d'immersion collective : prévoir des plaquettes de présentation de la structure, une visite des locaux avec présentation des postes et des outils, un temps spécifique pour répondre à toutes les questions des professionnels accueillis, ...
- pour une modalité d'immersion individuelle par observation : définir le lieu et les conditions de l'observation qui maximisent les apports pour l'accueilli, en minimisant les impacts sur l'exercice de l'accueillant

- pour une modalité d’immersion individuelle par mise en situation : présenter préalablement à l’accueil les exigences particulières de son poste, les points de vigilance, le cas échéant effectuer une démonstration, avant de proposer la mise en situation.

Dans le cas d’activités d’accompagnement : il importe pour une observation ou mise en situation de sensibiliser les personnes sur l’action d’immersion en cours et de recueillir leur assentiment en regard de la présence d’un tiers.

Comment préparer son action d’immersion individuelle?

Un kit de quatre documents¹ est mis à disposition des réseaux du SPRO Pays de la Loire en vue de la réalisation d’actions d’immersion :

1 – Demande

2 - Convention

3 – Préparation

4 - Evaluation

Les deux premiers documents (« 1–Demande » et « 2–Convention ») sont **administratifs** et visent si nécessaire à la formalisation de la demande d’immersion au sein de la structure demandeuse et de la relation partenariale avec la structure accueillante.

Les deux autres documents (« 3–Préparation » et « 4–Evaluation ») sont des supports **opérationnels** pour préparer et restituer individuellement les enseignements de ces immersions.

¹ adaptés de documents conçus par le PRAO, Carif Oref de la Région Rhône Alpes

- **Concernant le document de Préparation de son immersion (« 3-Préparation »)**

Il s'agit d'un tableau permettant au salarié de recenser d'une part son niveau de connaissances actuel de la structure où il s'apprête à réaliser l'action d'immersion, d'autre part la nature de ses relations partenariales actuelles avec elle, et enfin, l'ensemble des éléments concernant la structure accueillante que le demandeur de l'action d'immersion souhaite préciser.

- **Concernant le document d'Evaluation d'une expérience d'immersion (« 4-Evaluation »)**

Il s'agit d'un élément-clé de l'action d'immersion, en ce qu'il permet de recueillir une appréciation qualitative de l'action pour la personne accueillie.

Les éléments qu'il est possible de qualifier sont les apports sur la connaissance effective de la structure accueillante, de ses missions, du contexte dans lequel s'exercent ces missions, les modalités d'organisation de cette structure, des éléments d'appréciation de l'évolution des représentations de l'accueilli, ses constats, la formalisation d'axes de travail à proposer à la structure de l'accueilli (inspirés de ce qui a été observé chez l'accueillant, ou à développer conjointement avec l'accueillant).

Plus globalement, ce document permet de repérer le cas échéant des besoins d'approfondissement pour le réseau SPRO local.

C'est pourquoi il peut être intéressant d'effectuer une restitution après immersion à la structure accueillante, et le cas échéant, de faire remonter par les responsables de structures des éléments de synthèse à destination du groupe local SPRO, ceci afin que ce dernier puisse idéalement avoir visibilité sur les actions d'immersion réalisés sur une période donnée sur son territoire, ainsi que les besoins d'approfondissement associés.

Quelles modalités de restitution au collectif ?

Les documents d'évaluation individuelle constituent une base de restitution au sein de sa structure de l'action d'immersion individuelle ou collective, ainsi que le cas échéant pour la réalisation de temps de restitution collectifs des actions d'immersion au sein du réseau local SPRO.

En termes de fréquence, il est suggéré de planifier au moins une fois par an un temps de restitution et d'échange des actions d'immersion réalisées dans l'année écoulée.